

RÈGLEMENT

6ème édition de « la labrysienne »

Présentation:

La Labrysienne est une course pédestre de type « course nature » organisée par l'association Motiv'run, elle se déroulera le 22 Février 2026 à Labry, la course est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés. Le départ et l'arrivée seront donnés à 9h45 à la Zac Geslin à Labry.

Le parcours sera essentiellement sur chemin avec un très faible dénivelé.

Les suiveurs en VTT et engins motorisés sont interdits.

Programme:

Heure du départ: 9h45

Distance: 10 km

Catégories: à partir de Juniors (18 ans)

<u>Catégories</u>	<u>Années</u>
Juniors	2007 et 2008
Espoirs	2004 à 2006
Séniors	1992 à 2003
Masters	1991 et avant

Inscription:

Le nombre de dossards est limité à 250.

Les inscriptions se feront:

Par internet, sur le site internet: Gotiming avant le 20 **Février 2025 au tarif de 10€**

Sur place, le tarif est de 12€.

Un euro sera reversé aux participants après restitution du gobelet réutilisable.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation à la course.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou d'une licence valide ou une attestation PPS délivrée par la fédération française d'athlétisme est obligatoire pour valider son inscription et pouvoir obtenir son dossard.

Un tour de cou sera offert à chaque participant.

Accueil/ Retrait des dossards:

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle Socio culturelle de Labry le Samedi 21 Février de 16H à 18H et le dimanche 22 Février 2026 à partir de 8H30.

Départ:

Le départ s'effectuera devant la salle municipale sur la ZAC Geslin (derrière l'entreprise de pompes funèbres MARCHAND) à Labry le dimanche 22 Février 2026 à 9h45.

Classement/ Chronométrage

Le Chronométrage se fera manuellement.

Le classement sera affiché sur le site internet de la course au plus tard le lundi 23 Février 2026.

Sécurité/Assurance

La Croix Rouge assurera la sécurité durant l'évènement.

Les organisateurs sont couverts par la responsabilité civile (GMF)

il incombe aux coureurs de s'assurer personnellement.